

803

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 803 16 janvier 1986

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

Cacades en cascade

Non, les responsables de la télévision romande n'ont aucune raison d'être satisfaits de l'émission «Le Défi». Ce que nous disions il y a bientôt une année (DP 762 «Noir et blanc») s'est confirmé: «Le Défi» est une mauvaise émission. Contrairement à ce qu'ambitionnent ses réalisateurs, elle n'apporte guère de lumière sur les idées de la personnalité «défiée»; on a beaucoup plus appris sur la xénophobie et ses motifs en écoutant quelques électeurs vigilants interrogés par «Tell Quel» qu'en suivant la plaidoirie du leader du Front national. Le choix d'un avocat pour mener l'accusation est erroné — sur ce terrain les spécialistes du barreau ne sont pas à l'aise — et apparaît comme une démission des journalistes de la TV face à leur responsabilité propre. Le débat tourne rapidement au lavage de linge sale pour le seul plaisir des voyeurs. Pas étonnant dans ces conditions que les réalisateurs soient contraints à la troisième édition déjà d'aller chercher un candidat tête à claques à l'étranger.

Qu'il faille trouver des formes et un ton nouveaux aux émissions politiques, c'est incontestable. Mais entre l'ennui soporifique et les jeux du cirque, il y a une marge suffisante pour rendre attrayante l'information.

Cela dit, rien ne justifie l'attitude timorée du Conseil d'Etat genevois face au «Défi» du 8 janvier, dictée par le seul souci d'éviter les ennuis; on attendait mieux d'un gouvernement rajeuni et qu'on dit dynamique.

La référence à novembre 1932 est hors de propos; le contexte politique genevois actuel ne rappelle en rien les tensions exacerbées de cette époque. Suffira-t-il à l'avenir que quelques organisations menacent de manifester pour que soient restreintes les libertés publiques?

Déplorable également le recours à l'arrêté du Conseil fédéral de 1948 sur les discours politiques d'étrangers. Tout d'abord ce texte ne s'applique manifestement pas aux émissions de radio et de télévision, ce que le Ministère public fédéral a confirmé. Mais il y a plus grave: cet arrêté, la doctrine est unanime, est inconstitutionnel. Certes la Constitution reconnaît au Conseil fédéral un pouvoir de police lui permettant de prendre des mesures de maintien de l'ordre de cas en cas; mais pas une compétence pour limiter de manière durable les libertés publiques en période normale; ça, c'est l'affaire du Parlement. Dès lors on peut s'étonner qu'un fin juriste comme Bernard Ziegler fasse appel sans sourciller à un instrument aussi douteux qui ne fait pas honneur à ce fameux Etat de droit auquel on aime tant se référer. D'autant plus que lorsqu'il fut utilisé il y a une quinzaine d'années pour interdire de parole Dolores Ibarruri et Santiago Carillo, les chefs du PC espagnol clandestin, la gauche genevoise unanime avait protesté.

Que cette gauche et d'autres milieux manifestent leur désapprobation à l'égard d'une idéologie qui véhicule la haine raciale est parfaitement légitime. La liberté d'expression est indivisible; exprimer son désaccord ne constitue en rien une limitation de la liberté d'information. On peut néanmoins regretter que le mouvement antixénophobe genevois n'ait pas clairement annoncé son intention de limiter son action à la désapprobation; les pressions exercées sur la TV, l'objectif à peine voilé d'empêcher la venue de l'invité disqualifient ceux qui se veulent les champions des libertés et légitiment les milieux conservateurs qui n'ont cessé de rétrécir l'autonomie des médias. Le coup a déjà marché il y a quelques mois lorsque Vigilance s'est vu interdire un meeting. Nous persistons à croire que ce n'est pas la manière adéquate de défendre les libertés et de combattre les idéologies malfaisantes.

J. D.

Indépendants et salariés

Après avoir consacré un long article dans DP 799 à l'ordonnance fédérale définissant les normes et avantages du troisième pilier de la prévoyance professionnelle, nous avons publié, dans le numéro suivant, pour «faire» plus concret et moins technique, des lettres fictives (et présentées comme telles) des bénéficiaires des déductions fiscales maximales, plus de 20 000 francs l'an.

Un lecteur réagit en ces termes:

Vous trouvez des défauts aux nouvelles dispositions fédérales pour encourager l'épargne. Mais votre démonstration m'a paru peu rigoureuse et même spéculaire.

1. *Je n'aime pas vos exemples. L'avocat paraît déclarer moins qu'il ne gagne. Quant à l'entrepreneur, il bénéficie visiblement de déductions (apparemment légales) que je dirai stupéfiantes. Mais, dans un cas comme dans l'autre, c'est la loi fiscale qui est mal faite ou les contrôles de son application qui sont insuffisants. Et les nouvelles dispositions fédérales n'y sont pour rien. Vos deux contribuables fictifs ne sont donc guère des exemples pertinents. Il ne faut pas confondre les responsabilités, ni vouloir atteindre deux cibles à la fois. C'est pourtant ce que vous me semblez faire, comme si votre objection majeure revenait à ceci: la Confédération a tort d'accorder cette nouvelle déduction à une catégorie de contribuables (indépendants, professions libérales) qui fraudent le fisc ou qui bénéficient déjà de privilèges légaux mais exorbitants.*

2. *Vos calculs et vos chiffres sont trompeurs,*

parce qu'incomplets. Un salarié comme moi verse 8% de son salaire à une caisse de retraites et l'employeur (dans mon cas l'Etat de Vaud) verse un montant équivalent. Or, ces 16% de revenu — et cela vous ne le mentionnez pas — ne sont-ils pas aussi exonérés d'impôts? Faites de votre avocat un salarié au revenu équivalent, il bénéficiera en fait des mêmes avantages que ceux qui vous choquent chez l'indépendant. Les nouvelles dispositions ne favorisent donc pas les indépendants ou les professions libérales au détriment des salariés. Elles avantagent également tous les gros revenus et tous les gros contribuables (la progressivité jouant ici en leur faveur).

C'est toujours le même problème: comment pratiquer une arithmétique équitable? L'Etat social digne de ce nom serait sans doute celui qui généraliserait dans tous les domaines le principe d'une aide dégressive et non proportionnelle: qu'il s'agisse de l'indexation des salaires, des déductions pour charges de famille, ou de l'encouragement à l'épargne.

Jean-Luc Seylaz

Notre lecteur a raison sur un point important. Il n'est pas opportun à propos de la prévoyance professionnelle de parler d'autres aspects de la fiscalité, telles les possibilités pour les indépendants de jouer parfois sur les frais généraux. C'est un autre problème, lié à l'application de la loi fiscale. A vouloir montrer du doigt une catégorie professionnelle de contribuables, on fait du «poujadisme de gauche».

Cela reconnu, l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle respecte fort peu l'égalité de traitement entre contribuables, pour rester strictement sur ce terrain.

C'est l'occasion donc de développer et préciser quelques aspects de ce sujet.

TECHNICITÉ ET CENTRALISME

L'application de l'ordonnance du Conseil fédéral coûtera aux collectivités, cantons, communes et Confédération, un milliard par an (ou plus). C'est considérable. Preuve en soit le déferlement de publicité adressée par les banques et les assurances dès la décision fédérale prise. Une compagnie d'assurances a même ouvert une permanence le dimanche pour que ses clients puissent sans tarder bénéficier de la déduction, en 1985 déjà.

Or, cette décision fiscale qui engage pour un milliard les collectivités (y compris cantons et communes) est prise par simple ordonnance du Conseil fédéral. Et pourtant, on n'observe pas de commentaires dans les rangs fédéralistes, d'ordinaire plus chatouilleux!

D'autre part, par discussion interne, nous avons constaté que ce sujet n'intéressait guère: jugé technique ou technocratique. Bel exemple des difficultés de la politique suisse: un objet de cette taille passe inaperçu, sauf des professionnels, en état d'alerte parce qu'ils y trouvent leur profit.

SALARIÉS ET INDÉPENDANTS

La contribution de l'employeur à une caisse de pension doit être assimilée à un salaire différé. Le salarié qui ne la touche pas n'est donc pas exonéré d'impôts sur ce montant. En revanche, la rente produite par le capital ainsi constitué sera imposée quand il en bénéficiera.

Le problème d'égalité salariés-indépendants, c'est que l'indépendant n'a pas d'employeur qui cotise aussi pour lui. Comment donc rétablir un juste équilibre?

Notre proposition serait (hélas, il n'est plus temps!) de généraliser la mutualité. En effet, la caractéristique des caisses de retraite, c'est qu'elles appliquent certaines règles de solidarité: ceux qui meurent jeunes au profit de ceux qui vivent long-

temps, ceux qui sont célibataires au profit des familles: veuves, veufs et descendants directs. On regrette seulement que le législateur n'ait pas exigé de toutes les institutions l'application rigoureuse des principes de la mutualité, *sans bénéfice privé* possible!

Si la mutualité avait été sans faille, il aurait été possible d'exiger que les indépendants s'assument auprès d'institutions créées pour eux et par eux et reposant sur les mêmes principes. Dès lors, les versements en pour-cent du revenu (le double ou le triple de ceux admis pour un salarié) auraient été fiscalement déductibles, sans différence de traitement.

LA CONSTITUTION D'UN PATRIMOINE

Le troisième pilier repose sur un principe différent, celui de la constitution d'un patrimoine personnel, avec l'aide fiscale de l'Etat.

Contrairement à ce qui se passe avec le second pilier du salarié, le bénéficiaire se retrouve à la tête d'un capital transmissible. En fait, ce n'est pas le montant final qui choque, par exemple un demi-million, somme qui n'est pas excessive dans la mesure où il s'agit d'assurer sa sécurité ou celle des siens (ceux qui connaissent les montants des rachats des caisses de pensions s'en étonnent encore moins), mais le fait que l'Etat crée une autre catégorie de bénéficiaires, avec l'appui

ÉCHOS DES MÉDIAS

Importante audience à la télévision romande pour l'émission «Le Défi». Le même jour, à la même heure, 204 000 téléspectateurs ont assisté, sur la chaîne suisse alémanique, au face-à-face opposant Daniel Cohn-Bendit au journaliste Frank-A. Meyer. Une émission qui a permis de mieux connaître un Cohn-Bendit réformiste radical et réa-

public, celle des indépendants pouvant seuls constituer un patrimoine d'envergure avec l'aide de l'Etat.

On répondra que les salariés aussi peuvent jusqu'à 4000 francs l'an (4147 pour être exact) bénéficier des mêmes avantages.

Mais l'apparente égalité de traitement rétablie crée une inégalité sociale lourde. Qui, chez les salariés modestes ou chargés de famille, peut mettre en épargne 4000 francs l'an? Il s'agit-là véritablement d'une déduction sociale à rebours.

UNE AUTRE SYSTÉMATIQUE

La logique aurait voulu à nos yeux:

— que tout le second pilier soit organisé sur le principe de la mutualité professionnelle et que des institutions ad hoc assurent celle des indépendants, — que l'épargne individuelle soit encouragée, certes, mais d'autant plus fortement que le contribuable est modeste ou que ses charges familiales sont lourdes.

Au moment où la droite tient un discours fumigène sur la réduction du rôle de l'Etat, qui ne devrait intervenir qu'en faveur de ceux qui en ont réellement besoin, on constate sur un point précis qu'elle impose le contraire, c'est-à-dire qu'elle utilise des deniers de l'Etat pour favoriser des catégories particulières en dehors du critère de nécessité sociale. C'est un cas de politique de classe. **A. G.**

liste. Sera-t-il ministre allemand des affaires étrangères en 1991?

* * *

Un service du télétexte suisse alémanique: une page tous les jours (N° 265) sur l'audience des principales émissions télévisées du jour précédent.

* * *

La Communauté de travail sociale-démocrate zurichoise (SAZ), constituée il y a quelques années

CONSTITUTIONS CANTONALES

Nouveautés 20^e siècle

Le Rapport sur la révision totale de la Constitution fédérale de même que la presse donnent des indications sur les révisions totales des constitutions cantonales depuis 1900. En voici la liste:

Constitution d'un nouveau canton

1977 Jura.

Révisions totales effectuées

1902 Unterwald-le-Haut.

1907 Valais.

1908 Appenzell Rhodes-Extérieures.

1913 Unterwald-le-Bas.

1958 Genève (révision purement rédactionnelle, la Constitution est toujours datée de 1847).

1965 Unterwald-le-Bas (2^e révision du siècle).

1967 Tessin.

1968 Unterwald-le-Haut (2^e révision du siècle).

1980 Argovie.

1984 Uri et Bâle-Campagne.

Révisions en cours

Glaris, Thurgovie, Soleure et Tessin (2^e révision du siècle).

Révisions envisagées

Berne: un groupe d'experts recommande la mise en œuvre de la procédure de révision. Il est toutefois probable que la constitution actuelle, datée de 1893, franchira le cap du centenaire.

pour lutter contre l'évolution du Parti social-démocrate zurichois, publie occasionnellement un bulletin d'information polycopié. Le dernier numéro date de novembre 1985.

SIMPLON

Paris-Milan et retour en TGV

«Pas de Simplon, pas de rachat!» Tel était le mot d'ordre de ceux qui, en Suisse romande, à la fin du siècle dernier, s'engageaient en faveur du rachat des lignes de chemins de fer privées par la Confédération. Ils voulaient obtenir l'assurance du percement du Simplon avant d'en confier le réseau privé à la Confédération. Non seulement ils eurent gain de cause (le tunnel se fit) mais ils pouvaient encore reconnaître que les négociations avec l'Italie avaient abouti grâce à la Confédération; elle avait fait ainsi beaucoup plus pour les cantons du Valais et de Vaud que pour n'importe quelle autre région de la Suisse.

Aux fédéralistes vaudois qui redoutaient déjà les effets négatifs de la centralisation, Eugène Ruffy, alors président de la Confédération, pouvait répondre que l'administration des chemins de fer serait décentralisée et que le siège d'un des cinq arrondissements se trouverait à Lausanne:

«A Lucerne et à Bâle appartiennent les lignes qui mènent au Gothard; à Lausanne revient et reviendra nécessairement tout ce qui, entre le Jura et les Alpes, converge vers le Simplon. Ainsi se constituera définitivement ce réseau du Simplon, sa tête passant les Alpes, ses bras s'étendant à Berne et à Genève, ses extrémités traversant le Jura pour se ramifier à ses deux grands voisins, l'Est et le Paris-Lyon, et son cœur battant ici, dans cette ville romande, déjà la seconde capitale de la Confédération et demain la capitale encore d'un des plus beaux réseaux de nos chemins de fer fédéraux.» (E. Ruffy, discours du 6.2.1898.)

Aujourd'hui, changement de décor. La Commission romande pour la ligne du Simplon ne peut que confirmer la chute rapide de l'attrait de cette ligne,

due essentiellement au fait que Lausanne est désormais la gare terminus du TGV en provenance de Paris. Par rapport aux TEE, qui assuraient un trajet ininterrompu entre les capitales française et lombarde, c'est une régression importante, aucunement compensée par l'accroissement de la vitesse entre Paris et Dijon.

Bien que plus longue, la ligne Paris-Lyon-Modane-Turin-Milan ravit progressivement la clientèle à celle du Simplon. Dans la mesure où ces tendances se poursuivraient, non seulement le rôle du nœud ferroviaire de Lausanne serait menacé mais encore l'attrait de toutes les régions touristiques qui s'égrènent de part et d'autre de cet axe européen, jusqu'à Brigue.

L'INITIATIVE DES CANTONS

A juger d'après la navrante réponse de M. Schlumpf à une interpellation sur ce sujet, le problème ne semble pas spécialement préoccuper le Conseil fédéral. Selon lui, les discussions concernant le TGV ne devraient pas porter uniquement sur la ligne du Simplon, mais aussi sur l'axe Frasnepontarlier-Neuchâtel-Berne et Dijon-Bâle-Zurich. Ces propos ne font que souligner la gravité de la situation pour le Simplon. Le nombre de rames TGV disponibles pour la Suisse est actuellement restreint. Devoir les répartir sur deux lignes supplémentaires alors même que la totalité du parc des machines doit subir une révision générale du système de suspension posera un problème crucial d'attribution. Et c'est à partir de là, selon nous, que les cantons romands doivent intervenir.

En soulignant que le Simplon est un axe international prioritaire, une artère économique vitale pour la Suisse romande et le Haut-Valais, une voie d'accès permanente aux sources culturelles des Suisses francophones, les cantons romands doivent prendre l'initiative d'entrer en contact avec nos voisins et, au besoin, de faire construire des rames

sous licence en améliorant peut-être le confort, en choisissant de redonner au wagon-restaurant son rôle divertissant et — pourquoi pas? — sa réputation gastronomique.

A l'ère du TEE des rames avaient déjà été construites en Suisse: aucun obstacle ne devraient se présenter; les constructeurs suisses se sont d'ailleurs déclarés prêts à le faire.

JUSQU'À MILAN

Quant à l'éventuel relais au Conseil fédéral, il pourrait être pris. Des photos nous ont montré que J.P. Delamuraz pouvait barrer un bateau, piloter une audi-quadro, conduire un tram, qu'il était lui-même une locomotive. Le moment est venu pour l'ancien président de la Commission du Simplon de passer aux actes. Il s'agit non seulement de crocher à Vallorbe pour venir à Lausanne, il faut, dans un premier temps, tirer jusqu'à Brigue — quitte à appondre un wagon-carnotzet — et ensuite, après avoir promptement mené des négociations avec l'Italie, filer jusqu'à Milan.

Les déclarations du Conseil fédéral faites en décembre au sujet des discussions avec nos partenaires étrangers furent — répétons-le — décevantes; reste encore l'épreuve de repêchage lors de la discussion de la motion Schmidhalter; à cette occasion les cantons romands sauront à quoi s'en tenir. Ils devront être prêts à toute éventualité, même à celle de devoir prouver que le fédéralisme peut être un système dynamique.

V. R.

INFLUENCE DE L'AUDIO-VISUEL

Changement de présentation de divers journaux, tels *VO Réalités*, *La Suisse*, le *Tages-Anzeiger*. Des mutations qui vont dans le sens de celles qu'engendre l'audio-visuel dans la perception des messages.

Action multiforme et durable

A terme, on le sait, l'usage économe de l'énergie et la mise en place de systèmes énergétiques qui n'entament pas ou peu les ressources non renouvelables sont incontournables, aussi bien pour des raisons économiques qu'écologiques. Développer dès maintenant une politique énergétique dans cette direction, c'est éviter demain de devoir prendre des mesures brutales et coûteuses.

En Suisse, la Confédération et de trop nombreux cantons n'ont pas encore saisi l'enjeu, fascinés qu'ils sont par la solution nucléaire. Cet aveuglement n'est pas une raison suffisante pour décourager les collectivités locales de mener leur propre politique, dans les limites de leur autonomie. Bien au contraire, l'action au niveau communal est souvent mieux adaptée aux conditions spécifiques du lieu: elle permet de procéder à des expérimentations à petite échelle et d'associer activement la population.

Certes l'exemple que nous résumons ci-dessous n'est pas transposable tel quel en Suisse: la ville de Davis en Californie — environ 40 000 habitants — connaît un climat moins rude que la Suisse et le gaspillage initial d'énergie y était certainement plus important. Il est néanmoins intéressant parce qu'il montre comment la maîtrise du problème énergétique ne peut résulter que d'une planification — il ne suffit pas d'inciter les gens à fermer leurs volets la nuit et à se doucher en couple — à laquelle la population est associée.

Dès la fin des années soixante la ville prend des mesures pour limiter le trafic automobile: 45 km de pistes cyclables drainent aujourd'hui 40% du trafic en été. En 1972 un groupe de citoyens fonde

une association de recherche et de planification dans le but de préserver le caractère de la ville et la qualité de la vie; d'autre part un groupe de techniciens s'occupe de développer des techniques d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. En 1973 les autorités publient le nouveau plan de développement, synthèse des travaux des deux groupes susmentionnés.

Les mesures contre le gaspillage d'énergie sont prioritaires et se traduisent en 1975 par un règlement de construction adapté aux conditions climatiques du lieu: isolation thermique d'abord; puis l'obligation d'assainir les immeubles existants lorsqu'ils sont mis en vente; puis utilisation active et passive de l'énergie solaire (rétrécissement des rues pour éviter le réchauffement de l'air en été, places de parcage non goudronnées, plantation d'arbres, orientation des bâtiments...), interdiction des grands centres commerciaux à la périphérie pour diminuer les déplacements.

AUTONOMIE LOCALE

Actuellement plus de 10% des maisons utilisent l'énergie solaire et des dizaines de systèmes différents ont été testés; plus de 90% des immeubles construits depuis 1974 sont situés dans l'axe favorable nord-sud. En six ans la consommation d'électricité a baissé de 20%, celle du gaz de 50%. La ville a conclu un contrat avec la société électrique qui l'approvisionne pour abaisser la demande de pointe: chaque pour-cent de réduction permet à la ville d'encaisser une prime de 10 000 dollars, avec un plafond de 100 000 dollars. C'est ainsi qu'en 1980 et 1981 la ville s'est vue ristourner la prime maximum. Environ 70% de la population participent au recyclage des déchets dont l'initiative a été prise par des citoyens, relayés par l'administration.

Cette action multiforme et durable a certes été favorisée par la présence d'une population jeune

— beaucoup d'universitaires — mais elle n'aurait pas été possible sans la conjugaison des efforts des groupes privés et des autorités qui n'ont pas hésité à défendre des mesures tout d'abord peu populaires. Cette persévérance a porté ses fruits et a créé une dynamique. Les coûts d'investissements consentis ont contribué à renforcer l'économie locale: moins d'argent à déboursier pour payer l'énergie provenant de l'extérieur, création d'emplois et de savoir-faire dans la commune.

La maîtrise des problèmes énergétiques peut donner un nouvel élan à l'autonomie locale et au fédéralisme, mieux que toutes les lamentations au sujet du rôle envahissant de l'Etat central.

RÉFORMES SCOLAIRES

Enseignement de l'avenir (suite)

Le constat et les propositions du Collège de France (DP 802) s'appliquent d'abord à la réalité scolaire de l'Hexagone. Mais la qualité du rapport intitulé «Propositions pour l'enseignement de l'avenir» nous a paru telle que, pour l'essentiel, les conclusions des experts français peuvent contribuer utilement au débat dans les cantons romands.

UNIFIER LE SAVOIR

La spécialisation du savoir s'exprime par la multiplication des disciplines juxtaposées, et notamment par une scission toujours plus marquée entre «littéraires» et «scientifiques». D'où la proposition d'élaborer et de diffuser tout au long du cycle secondaire une culture intégrant la science et l'his-

SUITE AU VERSO

Enseignement de l'avenir (suite)

toire, centrée par exemple sur l'histoire sociale des œuvres culturelles. «La réintégration de la science et de son histoire dans la culture, d'où elle est en fait exclue, aurait pour effet de favoriser à la fois une meilleure compréhension scientifique du mouvement historique et une meilleure compréhension de la science qui, pour se comprendre complètement elle-même, a besoin d'une connaissance rationnelle de son histoire, et qui livre sans doute mieux la vérité de sa démarche et de ses principes lorsqu'elle est appréhendée dans les incertitudes et les difficultés des commencements.»

L'ÉDUCATION PERMANENTE ET ALTERNÉE

Travailler à ce qu'il n'y ait pas de limites supérieures d'âge pour aller à l'école, c'est d'abord promouvoir l'égalité des chances; quand on sait que les différences sociales se traduisent rapidement en différences d'âge scolaire (avance, retard), «on voit qu'un accroissement de l'élasticité de l'âge scolaire pourrait avoir des effets sociaux importants».

Mais pour que le droit de recevoir une formation à tout âge devienne réalité, il faut d'abord considérer la formation comme un travail à part entière et ensuite briser l'identification entre formation et scolarisation. L'enseignement supérieur notamment devrait se transformer en une institution d'éducation permanente offrant des formules multiples et souples et utilisant tous les moyens (radio, TV, vidéo), de manière à faire «disparaître la coupure, d'autant plus brutale et irréversible qu'elle est plus précoce, entre les études et la vie professionnelle».

Les professeurs du Collège de France insistent sur

les possibilités offertes par les moyens modernes de diffusion de la culture. A condition que les produits présentés soient le résultat de la collaboration des spécialistes de la communication audio-visuelle et des pédagogues qualifiés, les outils techniques modernes — notamment la vidéocassette — pourraient «contribuer à réunir la liberté et la diversité des usages pédagogiques et l'unité et la qualité de la culture enseignée».

OUVRIR L'INSTITUTION SCOLAIRE

L'ouverture aux moyens techniques nouveaux doit se doubler d'une ouverture de l'institution scolaire à son environnement: «Il serait indispensable que toutes les institutions de transmission culturelle (écoles, musées, bibliothèques...) associent à leurs conseils, de manière beaucoup plus réelle et plus efficace qu'aujourd'hui, des personnalités extérieures» ... «non dans la logique d'un contrôle» ... «mais dans la logique de la participation aux responsabilités, même financières, à l'inspiration et à l'incitation.»

L'école n'étant de loin pas le seul lieu de formation, «l'action scolaire pourrait avoir son rendement intensifié si elle s'intégrait consciemment et méthodiquement dans l'univers des actions culturelles exercées par les autres moyens de diffusion». En fait l'école aurait à repenser sa fonction et ses enseignements par rapport aux sources concurrentes et complémentaires de diffusion du savoir. «L'école doit porter prioritairement son effort sur l'inculcation des dispositions générales et transposables, qui ne peuvent être acquises que par la répétition et l'exercice. Elle seule peut en effet transmettre les outils de pensée qui conditionnent tous les messages et l'intégration rationnelle de toutes les connaissances en même temps que la synthèse critique des savoirs susceptibles d'être acquis par d'autres voies, savoirs ou demi-savoirs souvent dispersés, voire éclatés, comme les conditions, plus ou moins aléatoires, de leur acquisition.»

En avant sous la rade

Le double résultat des élections de la fin de l'année avait été éloquent: entrée des écologistes et poussée de Vigilance au Grand Conseil, défaite d'Alain Borner, incarnateur d'un certain surdéveloppement, et arrivée en tête de Christian Grobet, champion de la conservation urbaine, au Conseil d'Etat. Tout le monde avait cru comprendre qu'il signifiait un ras-le-bol du bétonnage tous azimuts. On allait enfin cesser de surdimensionner les infrastructures lourdes (aéroport, réseau routier) et se préoccuper des transports publics, des besoins quotidiens de ceux qui vivent à Genève.

Eh bien non. L'un des premiers actes du nouveau Conseil d'Etat, Christian Grobet en tête, est d'aller de l'avant avec un projet de traversée routière en tunnel sous la rade, serpent de mer depuis vingt ans. Comme s'il ne s'était rien passé.

Il est vrai que les autorités sont placées devant la pression d'une initiative populaire, conçue en termes généraux, réclamant une telle traversée. Ses partisans sont d'ailleurs divisés entre trois projets caractérisés par leur taille et proportionnels à leur inintelligence: la petite traversée (celle du Conseil d'Etat, proche du pont du Mont-Blanc), la moyenne traversée reliant les Eaux-Vives aux Pâquis et la grande traversée, le projet le plus mégalomanie. Ce dernier projet était en son temps une alternative à l'autoroute de contournement par l'ouest du canton qui est en train de se réaliser; cela n'empêche pas ses promoteurs d'y revenir.

On a déjà dénoncé dans ces colonnes la tendance du Conseil d'Etat genevois (l'ancien seulement, croyait-on) à vouloir contenter tout le monde au prix des engagements les plus contradictoires et sans la moindre coordination des besoins. C'est ainsi qu'on prétend justifier les travaux proposés

(80 millions qui bouleverseront les conditions de vie des habitants sur les deux rives) par la nécessité de libérer des voies pour les transports publics sur le pont du Mont-Blanc. Et cela alors même qu'aucune décision n'est prise pour le développement des transports publics, qu'on ne sait toujours pas si la restructuration du réseau autour d'une croix ferroviaire se fera, s'il y aura un métro souterrain ou un tram en surface. Quant aux bus, la nouvelle traversée ne ferait que compliquer les carrefours.

Autre incohérence: on n'attend même pas de con-

naître l'effet de la future autoroute de contournement sur le trafic de transit qui aujourd'hui passe à l'intérieur de l'agglomération. On n'espère visiblement plus, comme on l'avait prétendu au moment où il fallait faire admettre 800 millions de travaux et les hectares de terre agricole sacrifiés, qu'elle permettra de le décharger.

Non, ce qu'il faut à Genève c'est une autre politique de la circulation favorisant les déplacements à pied, les deux-roues et les transports publics. Sans doute faudra-t-il un référendum pour que les autorités le comprennent. Mais que de temps perdu.

son soutien à ceux qui hébergent illégalement des demandeurs d'asile sur le point d'être refoulés».

«Ce n'est pas une petite chose, pour l'Eglise, que de passer outre à l'ordre sans équivoque de saint Paul: 'Que toute personne soit soumise aux autorités placées au-dessus de nous; car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu', écrit-il.

Il n'y a guère que deux cas où la désobéissance soit admissible, voire nécessaire pour un chrétien — qui n'en est pas pour autant dispensé d'assumer toutes les conséquences de son acte: lorsque règne une situation d'anarchie telle qu'elle exige un coup d'Etat pour sauver le pays; lorsque l'Etat exprime des exigences directement et radicalement contraires à celles de Dieu.»

Ce sont là des considérations d'une extrême élévation de pensée, et je ne suis pas qualifié pour les discuter. Revenons à la réalité de l'Histoire: Au mois d'avril 1723, un tribunal, composé de 32 juges vaudois, se réunit pour juger notre héros «national», le major Davel, lequel méconnaissait manifestement le fait que l'autorité bernoise venait de Dieu. Trente et un de ces juges opinèrent pour la mort... Qu'on me pardonne: j'ai toujours pensé, je pense encore que je ne pouvais avoir d'estime pour ces 31 juges... J'ai toujours pensé, je pense encore que je n'avais d'estime et de sympathie que pour le 32^e juge — nous ignorons qui il était — qui

refusa, et vota *contre* la mort, seul contre tous les autres. Un contre trente et un, c'est-à-dire représentant le 3,125%... Si j'avais une prière à faire à Dieu, ce serait assurément de me donner la force et le courage de faire partie de ce 3,125%-là — en toute occasion. Et qui sait? Si, à l'époque (et en tout temps: je ne vois pas que les choses aient beaucoup changé depuis), il s'en était trouvé *deux*; si un autre avait osé suivre le premier, ils auraient représenté le 6,25% — un pourcentage très honorable, si j'en juge d'après le témoignage de l'Histoire, de tous les temps et de tous les pays!

Je ressens donc pour Mgr Mamie la plus profonde estime et la plus vive sympathie, d'autant plus que je mesure tout ce qu'il lui a fallu de courage — non pas pour s'offrir, comme le dit *La Nation*, «une trop facile réputation de grandeur d'âme», mais pour oser se placer aux côtés de la minorité, en rupture probablement avec une part de ses convictions, de son passé et de ses habitudes de pensée.

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Témoins de l'histoire

J'ai pensé à vous pendant ces vacances...

Au cas où vous songeriez à vous accorder un peu de «Relax-Détente», mais hésiteriez entre les services de Bilitis, de Thaïs, de Sapho ou de Chatoune, qui toutes annoncent dans *Genève-Informations*, je vous signale que Lucrèce vous garantit le «Parking assuré» — ce qui devrait emporter la décision. Non?

... Tout de même, Genève, c'est la province. A Paris, sur une colonne d'affichage, j'ai pu contempler une photo grandeur nature d'une dame peu habillée et manifestement sans préjugés, un *martinet* à la main, avec numéro de téléphone et promesse de plaisirs, qui, pour être un peu particuliers, n'en sont pas moins, paraît-il, très recherchés!

Pour sauter du coq à l'âne (comme disait mon directeur, en parlant tour à tour du doyen de l'établissement, puis d'un collègue particulièrement respectable, mais quelque peu susceptible): Je lis dans *La Nation* du 4 janvier un article intitulé *Légereté*, où l'un des rédacteurs s'en prend à Mgr Mamie, coupable d'avoir «proclamé publiquement

SOUVENIRS, SOUVENIRS

En janvier 1536, il y a 450 ans, les Bernois s'emparaient de la partie du Pays de Vaud qu'ils ne possédaient pas encore. On s'en est souvenu non seulement à Lausanne, mais aussi à Berne. Les Editions Grafino ont publié récemment un bel ouvrage illustré de Wolf Maync sur les domaines patriciens bernois en terre romande (Bernische Patriziersitze in welsche Landen). L'explication de la présence de ces domaines sur les rives du Léman est donnée: la conquête sous les ordres de Hans Franz Nägeli.

Le conquérant s'est évidemment bien servi. Il a possédé des biens à Bougy-Saint-Martin, Malesert, Montbenay, Treytorrens et Aigle.

Certains documents importants ont manqué à l'auteur. La faute en incombe aux «bourlapapeys» (en français, «brûle-papiers», révolte paysanne contre les actes de propriété) qui les ont détruits en 1802.

Sillons-fictions

Heureux agriculteurs! Non seulement ils ont des organisations professionnelles efficaces et bien dotées, y compris en missions accomplies pour le compte de l'autorité «de tutelle». Non seulement ils ont aux Chambres fédérales leurs défenseurs patentés, membres du puissant Club agricole, qui recrute bien au-delà de la profession, pourtant déjà sur-représentée. Non seulement ils bénéficient en tout temps d'une politique d'auto-provisionnement du pays prévue pour les périodes de crise. Non seulement ils cumulent les avantages de toutes les conditions, avec la liberté de l'entrepreneur et la sécurité de revenu d'une fonction quasi publique.

Mais encore: l'agriculture a un autre privilège, qui surclasse d'une certaine manière tous ces avantages: elle peut s'offrir le luxe de susciter des philosophes-humoristes maison, aux frais de l'Etat bien entendu. Certes, ils ne sont pas légion, ces fous du roi-paysan. On en compte présentement un seul en langue française, mais de qualité I A (comme disent les taxateurs de blé et de viande).

Il s'appelle Claude Quartier, et vient de commettre son troisième ouvrage, le moins épais et le plus considérable à la fois, intitulé en jargon faussement agro-technocratique: *Agro-fictions pour l'an 2000 et +*. Ecrite pour «le plaisir élémentaire de sourire devant tant de sérieux», cette «pochade» veut réintroduire l'humour dans un discours agricole qui en manque désormais autant que celui des banquiers, des constructeurs de machines et autres conseillers en organisation. Plus profondément, l'auteur veut faire sortir les innombrables non-dits paysans, ceux à usage interne, comme ceux, cyniquement utilitaires, destinés aux «partenaires de l'agriculture»: autorités, commerçants, consom-

mateurs, etc., tous destinataires des pieux messages de Brugg et d'ailleurs.

Belle intention en vérité, saine et roborante s'il en est. On se réjouit d'avance en lisant la préface-avertissement, dans l'attente du produit non conformiste annoncé par Claude Quartier, digne fils d'Archibald. La forme amuse, sans trop surprendre: à mi-chemin entre «A la manière de» et «Les lettres persanes». Beaucoup plus originale: la matière elle-même de ces agro-fictions qui mettent en scène les principaux acteurs de la politique agricole du prochain millénaire.

Pour qui connaît les documents émanant de «l'Office à Piot» (toujours la Division de l'agricul-

EXPOSITION

L'important, c'est de rêver

Au Musée des arts décoratifs, de merveilleux fous rêvant à de drôles de machines m'ont plongée dans le ravissement¹.

Une fois dépassée l'angoisse — la mienne — de se demander si ça fonctionne — je pense en particulier aux machines «sac à dos» de Panamarenko — je découvre la vérité: l'important n'est pas de voler, mais bien de rêver qu'on vole. Et là, moi qui suis sujette au vertige à l'état de veille, je retrouve des souvenirs d'intense griserie nocturne. Même si, imprégnés que nous sommes de freudisme à bon marché, nous hésitons à l'avouer en société. Riccardo Pagni, lui, non seulement le reconnaît, mais l'affiche! Ses «aéromobiles» s'ornent de torsos féminins des mieux galbés, fières figures de proue en albâtre. L'élément mâle est réduit à des têtes sans corps, des torsos sans bassin, bref, de tristes mutilés, laissant triompher les hanches et les seins provocants des sirènes.

ture pour les intimes), les paysans officiels de cette autre fondation nommée Juri, les conclusions superpondérées des rapports sur l'agriculture, les propos enflammés de la contestataire Union des producteurs suisses, les détours du contingentement laitier, les éternelles jérémiades des producteurs et des consommateurs, les agro-fictions sonnent terriblement actuelles. D'un présent par rapport auquel justement on aurait pris cette distance qui s'appelle humour.

Décidément, l'agriculture a de la chance. Et du courage. Et des hommes — enfin au moins un — qui savent s'amuser sérieusement. Imaginez donc quel autre secteur ou branche économique oserait se voir vraiment dans le présent, en le mettant au futur et en humour.

Les fines sculptures humoristiques de Hanspeter Kamm, faites de plumes et de fil de fer, virent lentement; ces figurines toutes en jambes, en bras et en nez dansent, merveilleusement aériennes. Les peintures de Hans Küchler posent souvent des avions en plein ciel: où est l'observateur? Question à proprement parler vertigineuse! Les superbes images aux tons bistres et profondément bleus de Mario Masini sont celles peut-être que j'ai préférées, variations sur le labyrinthe, la mer, l'homme et l'aile.

Petit moment cocasse: un jeune enseignant arrive avec deux adolescentes; l'une d'elles avise les photos de Franco Zehnder, représentant Gustav Messmer, huitante-quatre ans, sur son vélo-aéroplane, béret basque, moustache et œil vif. «C'est lui, Icare?» demande-t-elle ingénument. Pauvre Icare! Il est vrai qu'il se fait vieux, depuis le temps qu'il tombe, ignoré, dans un coin de tableau du grand Brueghel...

Catherine Dubuis

¹ *Rêves d'Icare*, Musée des arts décoratifs de Lausanne, jusqu'au 2 février 1986.